

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 26 Janvier 2017

* * * * *

L'an deux mil dix sept, le vingt six janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LE MAZEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BORDET Bernard, Maire.

ETAIENT PRESENTS: MM BORDET B, GUITON P, BRISSON N, LAUMOND F, BOUHIER BONNEAU B, GIRAUD P, HERHARD AM, LUCAS M, VEILLAT FABIEN F

ETAIT EXCUSEE : MM GROUSSET S

1°) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 1er DECEMBRE 2016:

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 1er décembre 2016, après un rappel de la nécessité de l'envoi de ce dernier avec la convocation.

2°) DROIT DE PREEMPTION URBAIN : Le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption sur les propriétés suivantes:

- Section A N° 239 – 735 – 736 appartenant à Mr Bonneau Michel
- Section A N° 320 - 321 appartenant à Mme Prunier

3°) VENDEE EAU : extension du réseau public pour la desserte du lotissement

Monsieur Le Maire donne lecture du devis estimatif de Vendée Eau d'un montant de 12 281,11 euros TTC. Le Conseil Municipal accepte le devis et autorise Le Maire à signer la convention.

4°) SYDEV :

- **Viabilisation du lotissement :** Monsieur Le Maire donne lecture du devis estimatif du Sydev. La synthèse des prestations technique et financière des travaux s'élève à 60 590 euros TTC pour la part communale. Le Conseil Municipal accepte ce devis pour permettre une étude plus approfondie afin de déterminer le financement exact de cette opération.
- **Maintenance de l'éclairage public :** Le Conseil Municipal accepte la proposition d'un montant de 1982,40 € pour l'année 2017
- **Programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2017 :** Le Conseil Municipal accepte la convention annuelle unique proposée d'un montant de 4 100 euros pour permettre de réduire les délais de gestion administrative des travaux de rénovation. Le Sydev engagera automatiquement les travaux dans la limite de ce montant budgétaire

5°) INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DU BASSIN DE LA SEVRE

NIORTAISE: Monsieur le Maire présente la convention de l'IIBSN relative à la réalisation de travaux de restauration et de lutte contre l'érosion des berges de la Sèvre Niortaise, Route

des Cabanes, moyennant une participation financière de la commune du Mazeau à une hauteur de 50 % du montant HT des travaux. Le montant initial des travaux est de 12 453,20 € HT, soit une participation communale de 6 226,60 €. Le Conseil Municipal accepte la convention et autorise le Maire à la signer.

6°) TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU à la Communauté de Communes : La loi ALLUR rendant les EPCI compétents de droit en matière de PLU dans un délai de 3 ans à la date du 27 mars 2017, sauf si une minorité de blocage d'au moins 25% des communes représentant 20 % de la population a été mise en œuvre. Suite à la réunion communautaire du 17 novembre 2016, la CCVSA souhaiterait connaître le positionnement de ses communes membres.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur cette question. Le Plan d'Occupation des Sols de la Commune devenant caduque le 27 mars prochain, la Commune espère l'élaboration d'un PLUI par la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, autorise donc la transfert de la compétence Plan Local de l'Urbanisme à la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise .

7°) RIFSEEP : REGIME INDEMNITAIRE LIE AUX FONCTIONS, SUJETIONS, EXPERTISE ET à L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL :

La délibération proposée sur le RIFSEEP au Comité Technique a été validée le 8 décembre 2016. Le Conseil Municipal adopte la proposition sur le régime indemnitaire à compter du 1^{er} janvier 2017 et autorise Le Maire à prendre les arrêtés correspondants.

8°) SOUSCRIPTION A CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES :

Le contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel arrivant à son terme, le Centre de Gestion relance une procédure de consultation en vue de conclure un nouveau contrat groupe pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Conseil Municipal accepte et donne mandat au Centre de Gestion pour le lancement d'une nouvelle procédure.

9°) EXPLOITATION DU PORT COMMUNAL : Monsieur Le Maire présente la demande de Mme Matray pour le renouvellement de la convention du Port communal et propose de revoir les tarifs pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement sans changement de tarifs pour 2017, à savoir :

- 1 barque : 90 €
- La billetterie: 515 €

10°) ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Monsieur Le Maire donne lecture de l'avenant à la convention du Conseil Départemental pour l'assistance technique de la lagune. Le coût de la prestation (tests de contrôle, analyses...) est de 209.60 € pour 2017. La proposition est acceptée.

11°) AMENAGEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA POINTE DE LA PECHERIE :

Sujet discuté lors d'un précédent conseil. Le Conseil Municipal donne son accord pour des aménagements complémentaires sur avis de la DREAL, pour éviter le passage de certains automobilistes peu scrupuleux sur les espaces aménagés.

12°) PLANTATIONS DU COMMUNAL :

Il est envisagé de faire établir 3 devis pour planter des peupliers en pourtour sur 2 parcelles, dans un premier temps. Il est aussi nécessaire de prévoir l'abattage d'arbres arrivés à maturité.

Pour les années à venir, il faudrait faire régulièrement un comptage des arbres à vendre et à replanter.

La commission du Communal se réunira à ce sujet.

13°) CABINET MEDICAL DE DAMVIX:

Monsieur le Maire donne lecture du bilan de fonctionnement du cabinet médical de Damvix.

A la date du 31 décembre, on peut noter un déficit de 3324,35 €.

14°) RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE :

Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers municipaux pour échanger sur ce projet. Il annonce également que la participation du Département sera de 30 000 euros et non 41 000 euros comme prévu lors de la dernière réunion. Le Conseil Municipal approuve le nouveau plan de financement pour pouvoir demander les subventions, à savoir :

RECETTES	
SUBVENTIONS	MONTANT
DETR	155 851,00 €
Conseil Régional (Pacte pour la ruralité)	51 950,00 €
Conseil Départemental (Contrat de ruralité)	30 000,00 €
Sydev	45 000,00 €
Réserve parlementaire	10 000,00 €
SOUS TOTAL	292 801,00 €
AUTO FINANCEMENT	76 703,00 €
EMPRUNT	150 000,00 €
TOTAL	519 504,00 €

11°) QUESTIONS DIVERSES :

- **Mr Le Maire** : fait part de la demande de Mr et Mme Suire qui consiste à régler leur loyer en une seule fois en juillet (3000 € HT) et non en janvier et juillet comme prévu dans la convention. Ce changement entraînant une modification de la convention, le Conseil émet un avis défavorable à cette demande.

: fait savoir que l'association « les enfants du marais » qui gère l'accueil périscolaire a reçu une facture d'électricité de 800 euros pour 2 mois. Ce problème est à voir avec l'animatrice.

- **Mr Guiton** : signale que les convecteurs électriques ont été installés dans la salle de classe des CM1 et CM2. Le renforcement du compteur a coûté 55 €.

: informe qu'il y aura 2 auditions de l'école intercommunale de musique à la salle des fêtes, les 8 et 9 février

: informe qu'il y aura un spectacle des enfants participant aux TAP à la salle des fêtes, le 10 février

: rappelle la mise en place du défibrillateur

: revoir la Mairie de Maillé, pour l'acquisition d'un chariot pour transporter les

chaises de la salle des fêtes

- **Mr Laumond** : rappelle qu'il y a lieu de revoir l'installation de 2 poteaux incendie sur des propriétés privées (1 au village de la Sèvre et 1 centre bourg). Dans l'attente d'une éventuelle mutualisation avec la CCVSA pour la maintenance, il serait opportun de changer ces 2 poteaux.

: fait remarquer la vitesse excessive aux abords de la passerelle, entre le 1^{er} pont de la route des Cabanes et le 1^{er} pont de la route de Chambrun. Voir l'installation de plateaux surélevés.

- **Mr Giraud** : - signale le mauvais état de l'espace où sont installés les conteneurs près du cimetière. Il serait nécessaire de faire une plateforme en béton, facile d'entretien et qui pourrait se laver au karcher.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

B BORDET